

Coordination
des élu.es écologistes
des conseils régionaux

La coordination des élu.es écologistes des conseils régionaux regroupe 126 conseillers et conseillères régionaux écologistes (Les Écologistes, Génération.s, Génération Écologiste, divers écologistes et société civile) présent-es dans dix conseils régionaux.

Contacts :

Katia BOURDIN

Conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine
katia.bourdin@nouvelle-aquitaine.fr

Pascale HAMEAU

Conseillère régionale des Pays de la Loire
pascale.hameau@paysdelaloire.fr

Bastien RECHER

Conseiller régional de Normandie
bastien.recher@normandie.fr

La contribution de la coordination des élu.es écologistes régionaux à « la mer en débat »

EN BREF. De novembre 2023 à avril 2024, les élu.es écologistes des conseils régionaux ont participé activement aux débats proposés par la CNDP, qu'il s'agisse des réunions locales ou des ateliers nationaux.

Nous constatons, avec regret, avoir été la seule force politique mobilisée dans tous les territoires pour aborder la question cruciale du devenir de nos façades maritimes. Cette absence de participation des élu.es et des partis politiques interroge sur les conditions et le contenu même du débat. Si nous saluons le travail réalisé par la CNDP, nous regrettons l'absence de mobilisation du gouvernement pour relayer cet événement et les nombreux biais qui ont conduit à en réduire fortement l'ambition. Parmi ces biais, l'absence de prise en compte des territoires ultra marins, une cartographie des espaces éolien peu claire et la non-association des élu.es régionaux à la démarche sont les plus dommageables.

Nous regrettons également l'absence de cadrage global sur les évolutions des façades maritimes. La question du réchauffement climatique est pourtant essentielle dans nos régions littorales. Essentielle en amont, car la décarbonation de notre économie et de nos modes de vie doit permettre de contenir le réchauffement climatique. Essentielle en aval, car la montée des eaux et le recul du trait de côte vont bouleverser radicalement l'organisation de nos territoires littoraux et la vie des habitantes et des habitants de ces secteurs.

Nous proposons donc avec ce cahier d'acteur de répondre aux questions posées lors de « la mer en débat » mais aussi, et surtout, de faire des propositions concrètes sur l'avenir des façades maritimes en y incluant les territoires littoraux.



I] L'éolien offshore pilier d'un « mix ENR »

En matière de stratégie énergétique le gouvernement français a annoncé vouloir développer un mix énergétique. Au sein de celui-ci l'éolien offshore est indispensable. En effet, même dans l'hypothèse d'un développement sans heurts du nucléaire celui-ci ne serait pas en mesure de fournir plus de la moitié des besoins d'énergie de la France et cela ne se ferait pas avant 2040 au mieux. Au regard de l'impossibilité de mobiliser des financements publics en faveur des énergies renouvelables (ENR) dans un contexte d'investissement massif dans le nucléaire, le « mix énergétique » du gouvernement ressemble bel et bien à un leurre consistant à développer le nucléaire au détriment des énergies renouvelables. Dangereux, coûteux et inefficace le nucléaire doit être abandonné au profit du **déploiement d'un « mix ENR »**.

Ce mix ENR est une nécessité pour réduire drastiquement nos émissions de GES à l'heure où le Haut conseil pour le climat constate, dans un courrier du 2 avril, que « après plusieurs consultations et débats, ni la loi de programmation énergie et climat, ni la Stratégie française énergie et climat, ni la 3ème Stratégie nationale bas carbone, ni le 3ème Plan national d'adaptation au changement climatique, ni la 3ème Programmation pluriannuelle de l'énergie n'ont été formellement adoptés, en dépit des obligations législatives. Ces documents sont essentiels afin de guider l'action climatique à long terme. ». Il ajoute qu'un « risque de recul de l'ambition de la politique climatique » est induit par les dérives de calendrier de ses instruments les plus structurants.

Les objectifs de ce mix ENR doivent être également envisagés au regard de l'évolution de la consommation. En effet, une baisse de la consommation d'énergie a été observée ces deux dernières années. Un tel phénomène, qui n'avait été pris en compte dans aucun des scénarios de production d'énergie présentés lors du débat, doit être encouragé afin de permettre une réduction de nos besoins. Un certain nombre d'organismes ont pourtant pris en compte des scénarios de baisse de la consommation d'énergie comme NegaWatt.

Le déploiement d'un mix ENR et d'une véritable stratégie en matière de sobriété doivent nous permettre de concilier nos besoins et nos capacités de production d'énergie pour les années à venir. Dans ce contexte, la planification du développement de l'éolien offshore nous apparaît pertinente. **Celle-ci est même cohérente avec la loi d'accélération des ENR, les régions étant elles-mêmes en train de travailler sur les zones d'accélération de celles-ci.** La biomasse, le solaire et l'éolien sont les piliers d'un monde sans carbone.

a) Inscrire le développement de l'éolien offshore dans une stratégie globale durable de production d'énergie

Si la poursuite des efforts en matière de sobriété apparaît essentielle il n'en demeure pas moins que **la feuille de route de 45GW d'éolien offshore doit être maintenue.** En ce sens, l'orientation du débat public nous interroge. En effet, il ne faut pas beaucoup caricaturer la façon dont les choses ont été présentées pour en arriver à l'idée que ce débat a constitué, en réalité, une façon d'organiser la remise en cause de cet objectif au profit du nucléaire.

Il convient, à l'inverse, d'inscrire le développement de l'éolien offshore au cœur d'une stratégie globale de développement durable des espaces maritimes, qu'il s'agisse du développement de l'hydrolien ou de l'évolution des pratiques des pêcheurs. En ce sens la redevance issue des parcs éoliens constitue un levier important. **Cette dernière doit être orientée vers les pêches artisanales et les associations œuvrant pour la protection de ces écosystèmes.**

Bien que l'éolien offshore soit encore peu développé en France, un parc est déjà en service et deux autres le seront prochainement. Ces parcs doivent servir d'appui pour construire les prochains. C'est pourquoi **nous insistons sur la nécessité de diffuser les retours d'expérience de ces premiers parcs** afin de permettre de respecter les calendriers de mise en service et donc les objectifs de production à l'horizon 2050. La prise en compte des erreurs commises sur le site du Tréport doit nous permettre de concilier efficacité et besoins des acteurs afin de faire réussir les projets.

Les premiers éléments qui émergent de l'étude de ces parcs sont liés à leur capacité de production. En effet, la taille de ces parcs ne permet d'envisager l'atteinte des objectifs de production que par le déploiement de 70 d'entre eux. Au vu des délais mais aussi de l'impact de chaque parc sur l'environnement et les activités humaines **il nous apparaît préférable d'envisager la création de parcs plus puissants mais moins nombreux.** Les extensions de parcs existants permettraient également d'augmenter la production d'énergie, en tenant compte de l'effet de sillage, tout en bénéficiant des raccordements terrestres.

b) Planifier le développement au service des territoires

Si le développement de l'éolien offshore constitue un enjeu majeur de production d'énergie il peut également constituer un formidable levier pour le développement des territoires. En effet, la nécessaire accélération du développement des éoliennes offshore ne doit pas nous conduire à négliger la qualité des parcs créés.

En ce sens **il convient de prioriser la qualité de l'offre en s'appuyant sur des savoir-faire français afin de consolider la filière et de générer de l'activité et des emplois sur les territoires concernés.** Pour cela il faut être vigilant quant à la pondération du prix parmi les

critères de réponse aux appels d'offres. Ne distinguer les réponses qu'au travers du prix hypothèquerait les possibilités de retombées positives sur le territoire au regard de la concurrence étrangère.

c) Choisir la co-construction des projets avec tous les acteurs du territoire

L'implantation de parcs éoliens a un impact sur l'activité humaine et l'environnement. En ce sens elle ne peut être décidée de manière verticale et doit associer l'ensemble des acteurs des territoires et espaces concernés dans un projet de co-construction. **Cette concertation doit s'effectuer dans un cadre, notamment spatial, suffisamment large pour permettre une vraie latitude de discussion et de choix.** Du point de vue de l'activité humaine la concertation doit veiller à fournir à chacun les clés lui permettant d'apporter un avis éclairé au débat. **Un important travail de pédagogie doit être mené afin de consacrer la place de l'éolien offshore dans le mix énergétique nécessaire à la neutralité carbone.**

Il faut également garder à l'esprit que l'intérêt qui prévaut à tous les autres est celui du bien commun à savoir la préservation de la biodiversité au travers de la préservation des sites exceptionnels et sensibles. En ce sens, **un travail particulier doit être apporté quant au choix de localisation des parcs afin d'éviter les zones protégées, notamment les zones Natura 2000 qui doivent être exclues des périmètres de planification, sauf cas de force majeure, mais aussi les principaux corridors migratoires et les lieux où des espèces protégées sont nombreuses.**

Des mesures de compensation pourront également être mises en place afin de limiter l'impact des parcs notamment sur la pêche. Sur ce point **il apparaît par exemple pertinent d'accorder des compensations temporaires aux pêcheurs pour l'arrêt de leur activité pendant les travaux.**

II] Préservation de la biodiversité et conciliation des usages

L'enjeu est simple, il s'agit de lutter contre la disparition du vivant. Certaines mers et certains littoraux sont devenus quasiment abiotiques. Une gestion cohérente des ressources est donc essentielle pour continuer à envisager une pêche et une aquaculture durable.

a) Accompagner l'adaptation de la pêche et de l'aquaculture vers un modèle plus durable

Témoins en première ligne du changement climatique, et réceptacles des très nombreuses

pollutions terrestres à l'origine de la perte de la biodiversité, ces deux filières font face à de nombreux défis. L'acidification des océans ainsi que la disparition de certaines espèces conduisent déjà les professionnels à s'adapter. Afin d'agir directement sur les causes de la dégradation de ces écosystèmes plusieurs adaptations sont possibles.

Tout d'abord, la bande côtière des 12 milles nautiques doit être interdite aux navires industriels de plus de 25m, qui ont la possibilité de pêcher plus au large, afin de préserver la pêche artisanale et les emplois qui en dépendent.

Trop souvent mise de côté la pêche artisanale doit être en mesure de peser plus au sein des instances représentatives de ces filières. En matière de pêche artisanale l'enjeu réside notamment dans **l'initiation d'un processus de « déchalutisation » au bénéfice des engins dormants moins destructeurs** pour les écosystèmes. Pour cela il est nécessaire **d'interroger la répartition des quotas de pêche pour la rendre plus favorable à la pêche artisanale** comme le permet le droit européen. De même, **la création de zones de pêche artisanales protégées apparaît comme une solution pertinente.**

La mise en œuvre de **pratiques de pêche durable** est un impératif global. Nous défendons ainsi, par exemple, un système de bonus-malus sur les quotas de pêche, en fonction des captures accidentelles de cétacés et d'oiseaux marins, tel que mis en place dans les îles Kerguelen avec succès.

b) Adapter la pêche aux conséquences du changement climatique et assurer la sécurité des marins-pêcheurs

Au-delà de la disparition de certaines espèces et de l'acidification des eaux, le changement climatique se traduit également par la recrudescence des tempêtes. **Le modèle de protection sociale des pêcheurs en cas d'intempéries doit donc être adapté afin de répondre aux besoins des professionnels.**

Dans un contexte de cohabitation avec les parcs éoliens la sécurité des marins-pêcheurs apparaît également comme un enjeu majeur. Il est ainsi essentiel de **garantir la sécurité au sein des parcs éoliens lorsque la pêche y est possible afin de permettre une véritable cohabitation.**

De ce point de vue, **l'Etat doit également apporter des solutions à la question essentielle des assurances.** En effet, les pêcheurs ont fait part du risque financier que pourrait représenter une éventuelle collision d'un navire de pêche avec des installations éoliennes ou encore l'arrachage de câbles électriques. A plus court-terme, cela pourrait avoir un impact sur le prix des assurances que payent les pêcheurs.

c) Protéger un écosystème vulnérable

Environnement particulièrement riche en termes de biodiversité les écosystèmes littoraux et maritimes font face à la pression de l'activité humaine. La concentration de population y est

forte, tout comme celle de l'activité économique, ce qui conduit à une attractivité constante de ces espaces et donc à une pression toujours plus forte sur les écosystèmes.

Face à cette pression, la préservation de la biodiversité et des espaces naturels est un devoir qui nous concerne toutes et tous. En effet, non seulement la pollution des espaces maritimes est principalement d'origine tellurique (métaux lourds, plastiques, nitrates, PFAS ou encore développement d'algues toxiques), mais elle menace aussi directement la santé humaine.

La pollution plastique notamment doit être combattue par l'abandon progressif de ses usages les moins pertinents. La qualité des eaux, particulièrement dans les principaux estuaires, doit être une priorité de la puissance publique. La question du traitement des eaux usées se révèle encore plus importante dans la perspective de la montée des eaux. Dans ce contexte, **l'organisation de plans coordonnés de prévention des rejets, associant Etat et collectivités, est une nécessité.**

Il convient également de **mettre en place un plan de gestion des Aires Marines Protégées (AMP) et des Zones de Protection Fortes (ZPF).** Pour ces dernières **la définition doit d'abord être clarifiée** notamment sur le sujet de la cohabitation avec l'activité humaine. Par ailleurs ces deux types d'espaces doivent faire l'objet **d'un renforcement des mesures de protection ainsi que de moyens humains et financiers.** Le modèle des parcs marins doit disposer de moyens d'animation des territoires côtiers, en plus des moyens de contrôle.

L'élargissement de ces zones ne peut se contenter de passer par la sanctuarisation de la bande des trois milles. Il faut aller plus loin, en veillant à construire un dialogue avec les acteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture. Nous demandons donc la **mise en œuvre d'aires marines réellement protégées sur 30% des eaux françaises**, dont 10% en protection stricte d'ici 2030, conformément au "plan d'action pour l'océan et le secteur de la pêche" de la Commission Européenne, ainsi qu'aux recommandations de l'UICN.

En ce qui concerne les parcs éoliens offshore, ces derniers **doivent réduire l'impact sur la biodiversité de l'atterrage** notamment grâce à la concertation avec les associations environnementales. **Les raccordements à terre devront quant à eux s'effectuer en priorité sur des espaces déjà artificialisés.**

Enfin, les projets écocidaire de **fermes usines**, pour la production de saumons notamment, doivent être abandonnés.

III] Des thèmes totalement absents du débat pour lesquels des propositions doivent cependant émerger

Les premiers éléments de cadrage communiqués par la CNDP, laissaient penser que le débat allait se déployer autour de 5 grandes questions : la biodiversité marine, le recul du trait de côte, le tourisme, la pêche et l'aquaculture et l'éolien offshore. En réalité le débat s'est vite réduit à deux thématiques : l'éolien offshore et les réserves de biodiversité. Nous avons donc assisté à une double restriction du débat, d'abord dans son contenu mais aussi dans son ambition.

Les thèmes laissés de côté par ce débat public ne manquent pourtant pas d'intérêt. Parmi eux **le recul du trait de côte** touche de nombreuses façades maritimes avec des incidences directes sur les activités humaines. Cette problématique doit nous inciter à **repenser les mobilités, l'alimentation ou encore le logement et l'activité économique dans ces zones**, et à mettre en œuvre dès maintenant les mesures d'adaptation nécessaires, notamment foncières pour relocaliser logements et activités et renaturer les littoraux.

Le développement des croisières et du tourisme de masse est également une menace pour la biodiversité et la santé humaine. L'Etat doit ainsi **renoncer aux grands projets comme l'aménagement du terminal de la pointe de Floride au Havre** afin de mettre fin au développement de ces croisières. Dans un premier temps **la surtransposition des directives européennes sur les pollutions de la mer et de l'air générées par l'activité de croisière permettrait de bénéficier d'un cadre plus strict.**

Pour mener à bien l'ensemble de ces réformes il convient **d'organiser une meilleure observation et une gouvernance démocratique de la mer et des territoires littoraux intégrant acteurs et élu.es.** Les acteurs publics comme IFREMER doivent être soutenus et l'Etat doit veiller à leur garantir les financements nécessaires. De la même manière, **une autorité unique de mesure et de contrôle des pollutions marines et littorales doit être envisagée.** Par ailleurs **les Conseils régionaux doivent être associés directement à l'élaboration des documents de façade du fait de leur compétence en matière d'aménagement.** Enfin, la généralisation, dans toutes les Régions, des **parlements de la mer** permettra un dialogue continu entre les différents acteurs économiques, politiques et associatifs.

